Trois-Rivières, le 15 décembre 2018

M^e Yolaine Tremblay, greffière Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hôtel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Maître Tremblay,

Conformément à l'article 10 du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux trifluviens (2018, chapitre 39), je vous déclare ce qui suit :

- Description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu : deux billets d'accès à l'Amphithéâtre Cogeco pour assister à la première du Cirque du Soleil le 12 juillet 2018.
- Nom du donateur : Corporation des Événements.
- Date de réception du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu juillet 2018.
- Circonstances de réception du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu : En tant que conseiller municipal de la ville où se déroule l'événement, les billets m'ont été offerts dans le but d'assister personnellement à cet événement.

Merci de l'inscrire dans le registre que vous devez tenir en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

François Bélisle Conseiller municipal District de Pointe-du-Lac

11031 des Parulines Trois-Rivières (Qc) G9B 0^E5